

42 institutrices laïques ont touché 6359 fr., soit en moyenne une indemnité de 151 fr.;

5 institutrices religieuses ont touché 675 fr., soit une indemnité moyenne de 135 fr.

Logements.

30 instituteurs, 38 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes; les 18 religieuses disposaient de 7 logements.

Les logements d'instituteur de Born, Hinkel et Moersdorf et les logements d'institutrice de Rippig et Wellenstein étaient en si mauvais état qu'ils ne pouvaient être habités: l'indemnité légale a été payée aux titulaires.

Les logements de Beyren (instituteur), d'Altlinster, Eisenborn, Christnach, Schengen (institutrices) sont humides; ceux de Braidweiler, Christnach (instituteurs), d'Ehnen et Junglinster (institutrices) sont trop petits.

Les logements comprenaient avec la cuisine:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
3	—	11	—	11
4	6	23	1	30
5 et plus	24	4	6	34
Total ...	30	38	7	75

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles des communes de Bech, Berdorf, Betzdorf, Biwer, Bous, Burmerange, Flaxweiler, Junglinster, Lenningen, Manternach, Mertert, Rodembourg, Waldbredimus, Wellenstein, Wormeldange et à l'école de Herborn (Mompach).

La caisse d'épargne fonctionnait à 2 écoles, où 10 élèves versèrent 250 fr.